



**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**  
**SOCIETE ANONYME**  
**SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2014**

LIBELLES	TROISIEME TRIMESTRE 2014	TROISIEME TRIMESTRE 2013	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2014 AU 30/09/2014	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2013 AU 30/09/2013	31/12/2013
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>166 209 105,852</b>	<b>144 667 734,779</b>	<b>494 402 236,535</b>	<b>425 942 552,060</b>	<b>592 955 214,774</b>
* Intérêts	110 671 161,897	96 027 051,142	325 909 001,985	280 465 044,744	390 867 561,783
* Commissions en produits	26 995 647,351	23 330 074,409	77 671 171,774	66 091 728,236	94 796 221,589
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	28 542 296,604	25 310 609,228	90 822 062,775	79 385 779,081	107 291 431,402
<b>2- Charges d'exploitation bancaires ré</b>	<b>50 292 966,804</b>	<b>40 027 726,355</b>	<b>145 681 310,761</b>	<b>109 682 716,791</b>	<b>152 477 768,578</b>
* Intérêts encourus	48 845 328,588	38 907 388,233	141 984 237,899	106 718 298,488	148 194 732,369
* Commissions encourues	1 447 638,216	1 120 338,122	3 697 072,862	2 964 418,303	4 283 036,209
* Autres charges					
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>115 916 139,048</b>	<b>104 640 008,424</b>	<b>348 720 925,773</b>	<b>316 259 835,270</b>	<b>440 477 446,196</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>1 724 960,975</b>	<b>1 415 464,648</b>	<b>5 023 604,499</b>	<b>3 933 517,488</b>	<b>5 603 065,242</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>61 300 334,856</b>	<b>54 360 125,261</b>	<b>180 427 303,636</b>	<b>165 804 425,754</b>	<b>232 704 474,552</b>
* Frais de personnel	41 671 213,520	37 278 810,006	121 599 587,243	113 190 178,532	155 994 023,728
* charges générales d'exploitation	12 215 618,786	11 556 931,324	37 925 877,200	35 508 795,051	50 488 405,449
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>1 191 694 558,735</b>	<b>924 490 992,204</b>	<b>1 077 998 572,822</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	840 142 288,035	660 500 760,772	804 404 925,612
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	351 552 270,700	263 990 231,431	273 593 647,210
<b>7- Encours des crédits</b>	-	-	<b>6 312 465 190,832</b>	<b>5 921 698 894,710</b>	<b>6 020 541 390,825</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	-	-	<b>7 361 271 751,839</b>	<b>6 886 816 151,310</b>	<b>7 099 580 222,990</b>
* Dépôts à vue	-	-	3 622 412 926,174	3 302 047 442,373	3 492 123 093,974
* Dépôts d'épargne	-	-	1 736 203 276,044	1 660 685 147,747	1 696 548 438,444
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>82 454 603,883</b>	<b>102 618 913,167</b>	<b>90 174 941,676</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	1 366 615,559	10 606 413,475	2 681 948,691
* Ressources spéciales	-	-	81 087 988,324	92 012 499,692	87 492 992,985
<b>10- Capitaux propres</b>	-	-	<b>567 868 130,183</b>	<b>538 006 859,741</b>	<b>567 602 712,639</b>

## **FAITS SAILLANTS DES NEUF PREMIERS MOIS 2014**

La BIAT a clôturé les neuf premiers mois de l'année 2014 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 348,7MD, en accroissement de 10,3% par rapport à fin septembre 2013. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

⇒ Une marge en intérêts de 183,9 MD, en augmentation de 5,9% ;

⇒ Une marge sur commissions de 74,0 MD, en augmentation de 17,2% ;

⇒ Des autres revenus de 90,8 MD, en accroissement de 14,4%.

⇒ **Des charges opératoires de 180,4MD, marquant une évolution modérée de 8,8% ;**

⇒ **Des encours de dépôts de 7.361,3 MD, en accroissement de 6,9% ;**

⇒ **Des encours de crédits bruts de 6.312,5MD, en progression de 6,6%.**

La BIAT a poursuivi durant les neuf premiers mois 2014 sa stratégie d'extension du réseau qui s'est enrichi de six nouvelles agences : Ksour Essef, Mornag, Kebili, Chebba, Sfax Route Lafrane et Borj Louzir portant ainsi son réseau à 175 points de vente.

## **NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/09/2014**

### **I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.**

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

#### **1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative aux neuf premiers mois de l'année 2014.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2014 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-09-2014 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du

17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-09-2014 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2014 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-09-2014.

## 2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant aux neuf premiers mois de l'année 2014. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2014 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

## 3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de septembre 2014. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2014.

## 4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2014, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2013 que celles relatives à l'année 2014.

Les données relatives à l'année 2013 sont conformes à celles publiées en Octobre 2013 dans le cadre des Indicateurs d'activités des neuf premiers mois de l'année 2013.

## **II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

### **1. Les produits d'exploitation bancaire**

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre des neuf premiers mois de l'année 2014 à 494 402 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

### **2. Les charges d'exploitation bancaire**

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 145 681 mD au titre des neuf premiers mois de l'année 2014.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

### 3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

### 4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

### 5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

### 6- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### 7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2013 et au 30/09/2014 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2013 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 23/05/2014.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2013 et des neuf premiers mois de l'année 2014 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.